

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Denis GALLICE - France GAMERRE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jacqueline DURANDO - Magali GARDE représentée par Antoine LORENZI - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Vincent GOMEZ représenté par Alain LAURENS - Robert HABRANT représenté par Stéphane VENTRE - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Bernard SUSINI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Karim ZERIBI - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Benoît PAYAN représenté par Christophe LOPEZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Antoine ROUZAUD représenté par Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Philippe BERGER - Miloud BOUALEM - Eric DIARD - Gérard FERREOL - Mireille FOURNERON - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Henri MATTEI - Yves MORAIN - Frédéric OUNANIAN - Tahar RAHMANI - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 002-045/14/CC

■ Approbation des contrats de reprise des matériaux issus des collectes sélectives

DTDSV 14/10987/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence de collecte, traitement et valorisation des déchets, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a conclu un marché de réception, tri et valorisation de matériaux issus de collectes sélectives avec la Société SITA SUD.

Les produits triés sont mis à disposition de l'Administration qui se réserve le droit de valoriser ces produits avec ses partenaires ou ses prestataires indépendamment de ce marché.

Pour les matériaux suivants, non concernés par le Contrat pour l'Action et la Performance – Barème E passé avec Eco-Emballages, Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant souhaite bénéficier des recettes issues de leur vente

- Code 1.11 : Journaux / revues / magazines
- Code 1.02 : Papiers et cartons mêlés d'origine, triés (Gros de magasin)
- Code 1.05 : Cartons d'emballage provenant de la collecte des commerçants
- Code 2.05/2.06 : Papiers de bureau provenant de la collecte spécifique des Administrations

Afin de percevoir les recettes de la vente de ces matériaux, Marseille Provence Métropole a lancé une consultation auprès de plusieurs repreneurs potentiels, en vue d'obtenir les prix de reprise les plus attractifs pour l'Administration.

Ainsi, à l'issue de cette consultation, la Communauté Urbaine souhaite désigner :

- la Société SITA SUD pour assurer la reprise des Journaux / revues / magazines – code 1.11,
- la Société SITA SUD pour assurer la reprise des Papiers et cartons mêlés d'origine, triés (Gros de magasin) – code 1.02 et celle des Papiers de bureau provenant de la collecte spécifique des Administrations – code 2.05/2.06,
- la Société SITA SUD pour assurer la reprise des Cartons d'emballage provenant de la collecte des commerçants – code 1.05.

Les conditions techniques et financières de ces reprises sont réglées par les contrats annexés au présent rapport.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les contrats de reprise des matériaux issus des collectes sélectives ci-annexés avec la Société SITA SUD.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les marchés 14/003 et 14/004 relatifs à la « Réception, tri et valorisation de matériaux issus de collectes sélectives ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la signature des contrats de reprise ci-annexés constitue une source de recette pour l'Administration.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les contrats de reprise ci-annexés suivants :

- Contrat de reprise des Journaux / revues / magazines avec la Société SITA SUD ;
- Contrat de reprise des Papiers et cartons mêlés d'origine, triés (Gros de magasin) et des Papiers de bureau provenant de la collecte spécifique des Administrations avec la Société SITA SUD ;
- Contrat de reprise des Cartons d'emballage provenant de la collecte des commerçants avec la Société SITA SUD.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces contrats, ainsi que tout document nécessaire à leur application.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine : Nature : 7078 – Sous-Politique : G130 – Fonction 812.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI

**Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014**